

Seidl, Ivan

**[Dictionnaire des néologismes officiels: tous les mots nouveaux, avec en annexe l'ensemble des textes législatifs et réglementaires sur la langue française. Ouvrage réalisé sous la direction d'Alain Fantapié et Marcel Brulé]**

*Études romanes de Brno*. 1987, vol. 18, iss. 1, pp. [77]-78

ISSN 0231-7532

Stable URL (handle): <https://hdl.handle.net/11222.digilib/113414>

Access Date: 16. 02. 2024

Version: 20220831

Terms of use: Digital Library of the Faculty of Arts, Masaryk University provides access to digitized documents strictly for personal use, unless otherwise specified.

## COMPTES-RENDUS

**Dictionnaire des néologismes officiels.** Tous les mots nouveaux, avec en annexe l'ensemble des textes législatifs et réglementaires sur la langue française. Ouvrage réalisé sous la direction d'Alain Fantapié et Marcel Brulé. Paris, FRANTERM, 1984. 544 p.

Ce dictionnaire présente un ensemble de termes qui ont été créés par les commissions ministérielles de terminologie. Mais il y a aussi des termes auxquels ces commissions ont donné des sens nouveaux (par exemple: baladeur, didacticiel, drugstore, logiciel, etc.). Par contre on a éliminé les termes qui plus tard ont été abrogés par arrêté ministériel. Ainsi il est resté 1 400 termes présentés par ordre alphabétique. Ce n'est pas, bien sûr, une liste de tous les mots qui apparaissent en français. On suppose qu'un dictionnaire des termes nouveaux pourrait contenir une dizaine de milliers de mots créés chaque année et en perdre également un certain pourcentage. C'est pourquoi l'association FRANTERM a créé un dispositif qui complète le travail des commissions. Ainsi ce sont des périodiques comme *Néoterm*, les *Cahiers de terminologie de Médias et Langage*, des fascicules thématiques (collection *Néologie* et collection *Terminologie*) et des dictionnaires spécialisés qui contiennent les néologismes récents.

Sans vouloir bannir l'emprunt à des langues étrangères on s'efforce d'élaborer une terminologie qui ne présuppose pas la connaissance d'une langue étrangère. Par ses publications ainsi que par ses informations concernant les néologismes, FRANTERM contribue à affermir la position du français.

Comme le titre du livre l'indique, il y a dans ce dictionnaire tous les termes qui ont été approuvés par arrêté ministériel. Il y a deux sortes de fiches: des fiches principales et des fiches de renvoi. Les fiches principales indiquent entre autres s'il s'agit d'un terme obligatoire ou d'un terme recommandé. Ensuite on présente la définition du terme ainsi que le domaine auquel il appartient, puis ses synonymes ou ses antonymes éventuels et parfois même quelques notes explicatives. Très souvent on ajoute l'équivalent anglais du terme. Quant à la fiche de renvoi, les indications sont limitées au renvoi à la fiche principale.

Chaque fiche forme un ensemble cohérent. L'ordre alphabétique facilite la recherche des termes de chaque domaine.

En voici deux exemples:

*didacticiel* n. m.

terme obligatoire

Dom.: Informatique

Déf.: Logiciel spécialisé pour l'enseignement.

Ang.: coserware, teachware

Source: CMT de l'informatique. Arrêté en cours de publication.

*drugstore*, n.m.

terme obligatoire

dom.: Commerce/Réseau de distribution commerciale

Déf.: Etablissement pratiquant le commerce de détail, ouvert tous les jours suivant un très large horaire (18 à 20 heures sur 24) et composé: — d'un restaurant ou d'un bar; — de stands vendant soit des produits de première nécessité (journaux, tabac, pharmacie) soit des cadeaux (librairie, disques, jouets, parfums, articles de luxe, alcools, confiserie) et souvent les deux; — de services: toilettes, téléphone, agence de voyage, etc.

Note: Le décor en est généralement recherché.

Ang.: drugstore.

Source: CMT de l'économie et des finances.

Arrêté du 29. 11. 73. J. O. du 03. 01. 74.

Une liste d'abréviations accompagne le vocabulaire. Trois abréviations indiquent la source des termes: CMT = Commission ministérielle de terminologie, J. O. = Journal officiel.

N.C. = Numéro complémentaire.

Un des deux index présente des termes étrangers (presque tous anglo-saxons) et leurs équivalents français (p. 211—277) rangés également alphabétiquement. Le second index contient des termes «seulement d'apparence anglo-saxonne» et qu'il faut éviter.

En annexe on présente tous les arrêtés publiés et les textes confirmant la politique linguistique française de 1960 à 1983. Ainsi on trouve des arrêtés concernant la création des commissions ministérielles de terminologie. Les arrêtés qui restent en vigueur concernent l'enrichissement du vocabulaire des domaines nucléaire, pétrolier, des techniques spatiales, des transports, la terminologie économique et financière, de la médecine, de la détection spatiale, de l'informatique, du tourisme, des télécommunications, de l'audio-visuel et de la publicité. On cite même l'arrêté en cours de publication concernant la terminologie de l'informatique et un autre se rapportant à la terminologie de l'urbanisme et du logement. On cite également les arrêtés abrogés, ensuite les circulaires, instructions et notes relatives à l'enrichissement de la langue française ainsi que des décrets, concernant l'emploi du français comme langue du travail dans les colloques, congrès ou cours internationaux, etc. Par exemple La circulaire concernant le vocabulaire juridique présente des recommandations de la commission: La formulation de certaines expressions latines ou étrangères et la modernisation des expressions archaïques. On propose aussi des exemples pour remplacer les expressions qui pourraient paraître choquantes ou ambiguës. Selon le décret de 1983 les commissions de terminologie ont pour mission: «l'établir, pour un secteur déterminé, un inventaire des lacunes du vocabulaire français».

Même si nous laissons de côté les décrets ou circulaires concernant différents efforts de la défense de l'emploi de la langue française dans divers domaines, le livre compte à peu près 300 pages de termes officiels ce qui en fait une source extrêmement utile pour tous qui veulent connaître ces termes et s'en servir dans un domaine particulier.

Zdeňka Stavinohová

Cesare Marchi: *Impariamo l'italiano*. Milano, Rizzoli 1985, settima edizione, 194 p.

La prima edizione di *Impariamo l'italiano* è uscita nel settembre del 1984; appena sei mesi dopo, ne segue già la settima. Una grammatica tra i bestseller — un fatto che fa riflettere sui motivi che hanno portato migliaia d'italiani a farsi insegnare la lingua materna.

Non si tratta di una grammatica tradizionale che abbia, cioè, per argomento una ideale lingua (= irreal), la protagonista del «breve viaggio d'istruzione nel continente, per molti ancora inesplorato, dell'italiano» (p. 5), è una lingua viva, l'italiano parlato dalla Rai, il linguaggio dei giornalisti e della pubblicità, il mezzo di comunicazione usato dagli italiani a casa, al telefono, in strada, al lavoro — una parte integrante della loro vita quotidiana, di loro stessi.

Marchi, per «mettere la sua esperienza d'insegnante e di giornalista a disposizione di altri utenti dell'alfabeto» (p. 5), ha scelto la forma di un libro di godibile, ma impegnativa, lettura. All'autoritario *si dice* — *non si dice* sostituisce il democratico *si consiglia* — *si sconsiglia*, corredato da numerosi esempi spiritosi, e in venti saggi-racconti (dai titoli a volte misteriosi, come per es. *La virgola che uccide; Amor mio, sono me; Sbagliato il gelato alla crema; ecc.*), riesce a coinvolgere il lettore nell'avventura creativa del parlare